

**République Française**

\*\*\*\*\*

**Département de**

**Extrait du registre des délibérations**  
**Séance du Conseil Municipal**

**Commune de Neufchâtel-en-Bray**

\*\*\*\*\*

**Séance du 18 juin 2025**

Accusé de réception en préfecture  
076-217604628-20250618-2025\_68-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2025  
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
27	19	22

**Numéro de délibération : 2025/68**

**Date de convocation**  
**09/06/2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi dix-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Maire.

**Présents :**

M. Xavier LEFRANÇOIS, Mme Nathalie DUVIVIER, M. Bernard DUVAL, Mme Sandrine PRUVOST, M. Michel TROUDE, Mme Arlette DUPUIS, M. Dominique CLAEYS, M. Philippe TRELAT, Mme Danielle VARLET, Mme Nadine MAUGER, Mme Raymonde LE JUEZ, M. Laurent MEURET, Mme Florence CLABAUT, Mme Nathalie DODARD, M. Jean-Marie ROUSSEL, Mme Alexandra DUNET, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, Mme Laura DESPRES

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Catherine THILLARD, Mme Isabelle LAMOUREUX, M. François LUYAT

**Absents excusés :**

M. Patrice CAUCHETIEZ, M. Dominique CONSEIL, Mme Sandra GOSSE, M. David DUPARC, M. Steeve GOOSSENS

Mme Arlette DUPUIS a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

## **OBJET : ACCEPTATION D'UN LEGS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier du 1<sup>er</sup> août 2023, l'étude notariale Michèle Stamper de Lignières informe la commune que dans le cadre de la succession de M. Louis Henri CARPENTIER, décédé le 26 octobre 2020 et de Mme Annette Georgette BOURGEOIS, décédée le 23 avril 2023, les époux au terme de leurs dernières volontés, ont rédigé un testament olographe déposé en son étude et désignant la commune bénéficiaire de la somme de 14 000.00€ à charge pour elle d'entretenir leur concession commune ainsi que celle de leur fils Bernard, jusqu'au terme prévu des concessions (M et Mme Louis et Georgette CARPENTIER : concession de 50 ans – échéance 2050 ; Bernard CARPENTIER : concession de 30 ans – échéance - 2 juillet 2036).

076-217604628-20250618-2025\_68-DE  
Dépôt et transmission : 20/06/2025  
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Le legs a été accepté par délibération n° 44 du 13 novembre 2023 pour une somme de 7 000 €. Or, il s'avère que M. et Mme Louis et Annette CARPENTIER ont chacun légué la somme de 7000 € soit un legs d'un montant de 14 000 €. Il y a donc lieu de modifier la délibération initiale.

VU le Code général des collectivités territoriales, articles 2242-1 à 2242-4,

VU le courrier de l'étude notariale Michèle Stamper du 1<sup>er</sup> août 2023,

CONSIDERANT le testament olographe de M CARPENTIER Louis, Henri et Mme BOURGEOIS Annette, Georgette désignant la commune bénéficiaire de la somme de 14 000.00€ à charge pour elle d'entretenir leur concession commune ainsi que celle de leur fils Bernard jusqu'au terme des concessions,

### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »,

**A l'unanimité,**

DÉCIDE

#### **Article 1<sup>er</sup>**

D'annuler la délibération n° 44 du 13 novembre 2023,

#### **Article 2**

D'accepter le legs de 14 000.00€ de M. CARPENTIER Louis Henri et Mme née BOURGEOIS Annette, Georgette, à charge pour la commune d'entretenir leur concession commune ainsi que celle de leur fils Bernard jusqu'au terme prévu des concessions,

#### **Article 3**

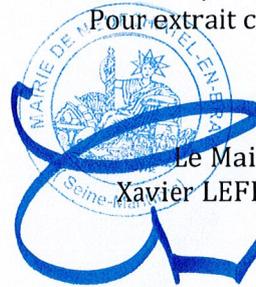
D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accès possible en ligne  
076-217604628-20250618-2025\_68-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2025  
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

  
Le Maire  
Xavier LEFRANCOIS

Accusé de réception en préfecture  
076-217604628-20250618-2025\_68-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2025  
Date de réception préfecture : 20/06/2025